



ANGERS le 8 février 2023
Objet : **ADHESION ANNEE 2023**

Cher Confrère, Chère Consœur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint (à télécharger et imprimer) le bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion à la Compagnie des Experts de Justice près la CA d'ANGERS.

Vous noterez que le Conseil d'Administration a adopté le principe du maintien du montant de la cotisation 2023 au même tarif donc que celui de l'année passée.

Vous constaterez qu'il est désormais possible de régler votre cotisation par carte bancaire, directement à partir du lien suivant : <https://annuaire.cncej.org> rubrique « évènement et formation ».

Un reçu et une attestation d'adhésion peuvent ensuite être téléchargés sous les rubriques « attestation » et « cotisation et reçu ».

Pour une bonne gestion le bulletin est à envoyer directement, au secrétaire de la Compagnie, chez M. Ernst GERHARDS, par mail à ernst.gerhards@mac.com pour le bulletin et par courrier au 24 rue du Cdt Bourgeois 49130 LES PONTS DE CE accompagné du chèque si le règlement n'a pas été effectué en ligne ou par virement (RIB indiqué plus bas).

➤ L'adhésion à la Compagnie est conditionnée par :

- Votre inscription sur la liste des experts de justice (CA ANGERS),
- La justification de votre couverture d'assurance professionnelle,

➤ L'adhésion à la Compagnie permet :

- Votre inscription sur les listes, celle régionale via le site de la **Compagnie des Experts de Justice** près la **Cour d'Appel d'Angers/CEJCA**, et celle nationale du **Conseil National des Compagnies des Experts de Justice/CNCEJ**,
- L'accès aux sites Intranet de la CEJCA et du CNCEJ, et notamment à des informations privilégiées concernant votre activité expertale telles qu'actualités judiciaires, fiche de compétence, boîte à outils, courriers types, etc...,
- Le suivi des formations au dispositif de dématérialisation de l'expertise OPALEXE, et ce à un tarif préférentiel, ainsi que votre inscription sur l'annuaire national consulté par les magistrats,
- La participation aux assemblées générales de la CEJCA,
- Le suivi, à un tarif également préférentiel, des formations organisées par la CEJCA,
- La possibilité de vous assurer au contrat d'assurance RC Pro spécifique judiciaire SophiAssur (voir plus bas),
- La possibilité de s'abonner à la Revue EXPERTS à un tarif préférentiel (pièce jointe),
- En cas de difficultés, la défense de vos intérêts d'expert de justice.

Je vous prie de croire, Cher Confrère, Chère Consœur, en l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président

François JUIN



BULLETIN D'ADHÉSION ANNEE 2023

	Membres	
<p>NOM : Prénom :</p> <p>Adresse domicile :</p> <p>.....</p> <p>Adresse professionnelle :</p> <p>.....</p> <p>Tél : 0..... Fax : ...0..... Portable : 0.....</p> <p>Mél : (écrire très lisiblement pour la bonne exploitation de votre adresse)) _____ @_____</p> <p>Profession :</p> <p>Inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de.....</p> <p>Rubrique(s).....</p> <p>J'adhère à un contrat d'assurance Sopiassur : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>si non, quelle compagnie :</p> <p>À joindre à la présente inscription : copie de la justification de la couverture d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour l'expertise judiciaire en cours de validité, à défaut le présent bulletin vaut attestation sur l'honneur d'une garantie souscrite.</p> <p>Je suis inscrit sur OPALEXE : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> La présente adhésion entraîne l'acceptation sans réserve des statuts, du règlement intérieur et des décisions du conseil d'administration. (Cochez la case)</p>	Actif	Honoraire
TOTAL cotisation (*)		
<i>L'abonnement à la revue EXPERT (voir conditions jointes) est à régler directement à la Revue</i>	/	/
TOTAL A REGLER€€

Votre règlement par chèque à l'ordre de la Compagnie des Experts Judiciaires Angers est à adresser au secrétaire général, Ernst GERHARDS 24 rue du Cdt Bourgeois 49130 LES PONTS DE CE
Ou par virement en indiquant votre nom :

IBAN : FR76 1790 6001 1217 5963 7800 017 BIC : AGRIFRPP879

(*) dont cotisation à la Compagnie des Experts de Justice (actif)	82 €	41 €
(*) dont cotisation au Conseil National des Experts de Justice (honoraire)	48 €	24 €



COURTIER - CONSEIL EN ASSURANCE
DES RISQUES PROFESSIONNELS
ET ASSURANCES DES PERSONNES

Le spécialiste des professions libérales réglementées et non réglementées

Nos références clients :

- ▶ 18.000 Commissaires aux Comptes - Courtier de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
- ▶ 4.000 Experts Comptables
- ▶ 1.000 Géomètres-Experts - Courtier du Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts
- ▶ 8.500 Experts de Justice - Courtier du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice
- ▶ Avocats
- ▶ Professions juridiques
- ▶ Professions médicales
- ▶ Sociétés de Conseil
- ▶ Bureaux d'Etudes
- ▶ SSII
- ▶ Agents Immobiliers
- ▶ Dirigeants d'Entreprises

*Notre métier,
la maîtrise du risque*

Contacts SOPHIASSUR

154, boulevard Haussmann 75008 PARIS

Standard : 01 56 88 89 90

Fax : 01 42 56 04 44

E-mail : contact@sophiassur.com

<http://www.sophiassur.com/public/>